

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 13 août 2012 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers et madame la conseillère: Serge Villeneuve, Michel Bergeron et Françoise Giroux.

Absence motivée : Claude Joubert, Yvon Lambert et Serge Gauthier.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers, conseillère
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 juillet 2012.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
 - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
 - 6.2 De l'inspecteur municipal
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire – Voir feuille de plénière
 - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 8687 à 8708 au montant de 8 954.75 \$ et les prélèvements numéro 871 à 885 au montant de 5 132.32 \$ et adoption des comptes à payer au 31 juillet 2012 au montant de 7 935.10 \$ et des salaires payés pour un montant de 14 873.31 \$.
8. Correspondance
 - 8.1 Voir tableau des correspondances
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
11. Résolutions
 - 11.1 Colonne Morris : politique d'affichage pour la vitrine municipale.
 - 11.2 Achat de mobilier pour le parc de la Colonne Morris.
 - 11.3 Rénovation du bureau municipal.
 - 11.4 Achat de mobilier pour le bureau municipal.
 - 11.5 Installation d'un système d'alarme incendie à la caserne de pompiers.
12. Varia
13. Questions posées par les membres
14. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère, Françoise Giroux, déclare l'assemblée ouverte à 19h32.

2012-08-110

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Françoise Giroux que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2012-08-111

Approbation du procès-verbal du 9 juillet 2012

Il est proposé par Michel Bergeron que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 juillet 2012 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

► PAROLE À L'ASSISTANCE

► RAPPORT

- De l'inspecteur en bâtiment

Lecture du rapport de l'inspecteur

- De l'inspecteur municipal

Installation de la colonne Morris.

Réparation du jeu de pétanque et étendu du dust.

Étendu de la roche autour du terrain de tennis.

Changé la poignée de porte, étendu du sable autour des jeux et un peu de peinture au parc.

Préparé la grande salle pour l'installation du plancher.

Branchement d'aqueduc au 42, rue Principale.

Coupé des branches dans la rue du Quai.

Daniel a prit 2 semaines de vacances.

- Du directeur des incendies

2 Juillet : Accident : sortie de route d'un véhicule Route 323 à Notre-Dame-de-Bonsecours. 6 pompiers présents

13 Juillet : Allé tester 2 bornes fontaines à la Montée Villa.

14 Juillet : Accident : 131, rue Principale. Brisé une boîte à fleur et percuté un arbre. 6 pompiers présents

20 Juillet : Rencontre avec Éric Lacasse pour schéma.

25 Juillet : Fils électrique tombé au 1000, Kenauk à Notre-Dame-de-Bonsecours. Nous avons sécurisé la scène avant l'arrivée d'Hydro-Québec. 6 pompiers présents

- **Du maire**

Voir feuille de plénière.

- **Des conseillers**

Voir rapport.

2012-08-112

Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 31 juillet 2012 et des salaires payés pour un montant de 14 873.31 \$

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-07-2012 AU 31-07-2012) payés par les chèques numéros 8687 à 8708 au montant de 8 954.75 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 871 à 885 pour un montant de 5 132.32 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).
Salaires du 1^{er} au 31 juillet 2012 : 14 873.31 \$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Voir tableau des correspondances.

► **SUIVI DES DOSSIERS**

2012-08-113

Colonne Morris : politique d'affichage pour la vitrine municipale.

ATTENDU l'adoption, au printemps 2009, du Plan de développement et de diversification économique de la MRC de Papineau, lequel identifie plusieurs projets à mettre en œuvre dont celui relatif à la mise en place d'initiatives de revitalisation du corridor de la route 148;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans l'enjeu relatif à la planification de l'arrivée de l'autoroute 50;

ATTENDU QUE le CLD Papineau a été identifié comme responsable de la mise en œuvre de ce projet et qu'à ce titre, un Plan d'action identifiant les principaux objectifs, les actions qui en découlent ainsi qu'un échéancier et un budget provisoire ont été proposés pour validation;

ATTENDU QUE le CLD Papineau s'est également vu confier la responsabilité d'établir la mise sur pied d'un comité régional de

revitalisation du corridor de la route 148 de même que des comités locaux dont la composition et le mandat sont identifiés en annexe à la présente;

ATTENDU QUE le comité régional de revitalisation du corridor de la route 148 a pour mission de planifier les initiatives visant à contrer la baisse attendue du trafic sur la 148. Quant à son rôle, il consiste à coordonner et favoriser la réalisation des actions prévues audit plan ainsi qu'à émettre des recommandations au Conseil des maires alimentant ainsi sa prise de décision;

ATTENDU la résolution numéro 2009-09-436 adoptée à la session du Conseil de la MRC tenue le 30 septembre 2009, proposée par M. le conseiller Michel Labrecque et appuyée par M. le conseiller Michel Rioux ;

ATTENDU QUE le mardi 21 février 2012, avait lieu à l'édifice Henri-Bourassa de Papineauville une soirée de remue-méninges ayant pour but de trouver les fondements de la future vocation de la route 148. Trois thématiques ont été primées durant cette soirée:

1. Rivière des Outaouais et bordures riveraines : favoriser l'accès à la rivière ;
2. Touristique et réfection : bonifier l'expérience touristique;
3. Accueil de nouveaux résidents et de nouvelles familles.

ATTENDU QUE le plan d'action a été adopté unanimement par le comité de revitalisation de la route 148 le mardi 26 juin 2012. Les principaux axes de ce plan sont :

1. Rivière des Outaouais et bordures riveraines : favoriser l'accès à la rivière
2. Touristique et réfection : bonifier l'expérience touristique;
3. Accueil de nouveaux résidents et de nouvelles familles.

ATTENDU QUE les colonnes Morris et les oriflammes font partie du plan d'action de revitalisation du comité 148. Ils bonifient l'offre touristique et attribuent une signature unique à la route 148;

ATTENDU QU' une vitrine de la colonne Morris est réservée à l'affichage municipal comme défini dans le document joint;

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu ;

QUE la municipalité de Fassett sera représentée au sein du comité 148;

QUE la politique d'affichage soumise en annexe dans le cadre de la présente résolution soit acceptée;

QUE la présente politique jointe en annexe d'affichage de la vitrine municipale soit entérinée par le comité de revitalisation de la route 148.

Adopté à l'unanimité.

2012-08-114

Achat de mobilier pour le parc de la Colonne Morris.

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett a accepté de participer à l'implantation des colonnes Morris dans le cadre du programme de revitalisation de la route 148;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett veut dynamiser son cœur villageois en implantant un parc municipal;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à procéder à l'achat de mobilier pour le parc de la Colonne Morris pour un montant n'excédant pas 3 000.00 \$;

ET QUE ce montant soit payé à même le surplus cumulé.

Adopté à l'unanimité.

2012-08-115

Rénovation du bureau municipal.

ATTENDU QUE l'espace de travail manque pour les activités de l'administration municipale présentement;

ATTENDU QUE le travail de la Directrice générale requiert un bureau fermé;

ATTENDU QUE la fonction de maire nécessite un espace de bureau approprié à sa fonction pour recevoir les citoyens et les comités de travail restreints;

ATTENDU QUE le réaménagement des bureaux administratifs nécessite le déplacement de la salle du conseil dans l'ancien local du club Optimiste;

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à aller en soumission sur invitation pour la rénovation du bureau municipal pour un montant n'excédant pas 18 500.00 \$;

ET QUE ce montant soit payé à même le surplus cumulé.

Adopté à l'unanimité.

2012-08-116

Achat de mobilier pour le bureau municipal.

ATTENDU QUE le bureau municipal sera réaménagé dans la salle numéro 5;

ATTENDU QUE le mobilier déjà en main est désuet;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à procéder à l'achat de mobilier pour le bureau municipal pour un montant n'excédant pas 7 500.00 \$;

ET QUE ce montant soit payé à même le surplus cumulé.

Adopté à l'unanimité.

2012-08-117

Installation d'un système d'alarme incendie à la caserne de pompiers.

ATTENDU QUE la caserne de pompier n'est présentement pas munie d'un système d'alarme incendie;

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu ;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

QUE le conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à procéder à l'achat d'un système d'alarme incendie pour la caserne incendie pour un montant n'excédant pas 1 800.00 \$;

ET QUE ce montant soit payé à même le surplus cumulé.

Adopté à l'unanimité.

Varia

Question posées par les membres.

2012-08-118

Levée de l'assemblée

20h00 Il est proposé par Françoise Giroux que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Michel Rioux
Président d'assemblée

Diane Leduc
Directrice générale